

**CONSEIL DU BUREAU  
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2024**

L'AN 2024, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

**Etaient présents :**

**MM. GRZETCZAK, Président, et RAMPENBERG, Vice-Président.  
MM. DELHAYE, LIEZ et MUZART, Mme MARICOT, Administrateurs.**

**Pouvoir : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETCZAK.**

**Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.**

**Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, et MM. ROBERT, TOMBOIS et  
SIMONNOT, Directeurs de services.**

**Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Chargée des Politiques  
Locales.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy  
GRZETCZAK, Président.***

**ORDRE DU JOUR**

**BOUE – RUES DE LA SAMBRE ET DE LA VENTELLERIE – ECHANGE FONCIER AVEC LA  
COMMUNE**

Par délibération en date du 26 mai 2020, le Bureau autorisait la rétrocession des voiries/espaces verts et d'un échange de parcelles entre la commune et l'Office.

Cette opération concernait la parcelle AE 674 propriété de l'office pour une contenance de

1ha 02a 51ca actuellement en voiries, espaces verts et la parcelle AE 675 propriété de la commune de Boué pour une contenance de 4ca actuellement utilisées comme jardin privatif par un locataire.

Les travaux et les prérequis fonciers étant achevés, il convient aujourd'hui de rétrocéder aussi la parcelle AE 668 d'une contenance de 73ca, actuellement utilisée comme sente piétonne.

Au vu des deux évaluations de France Domaine en dates du 21 février 2020 et 23 juillet 2024, s'agissant d'un transfert de charges, cette cession s'opèrerait à l'euro symbolique. Les frais notariés seraient à la charge de l'Office.

Les autres termes de la délibération du 26 mai 2020 restent inchangés.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tous actes relatifs à la bonne exécution de ce projet.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,  
Freddy Grzeziczak.

